

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Alain ROSET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirole : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY.

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006430

Rapport n°46 - Motion pour un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Motion pour un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Avec l'actuelle flambée des prix de l'énergie et le retour de l'inflation, des surcoûts majeurs pèsent sur l'équilibre des budgets de nos collectivités, en fonctionnement et en investissement.

Dans ce contexte, les évolutions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), et en particulier l'automatisation du versement de ce Fonds introduite en Loi de Finances pour 2021, sont de nature à pénaliser les collectivités et remettre en cause le financement de leurs projets, voire l'équilibre de leurs budgets.

En effet, comme le confirme la circulaire préfectorale du 12 octobre 2022, et ce malgré les demandes répétées des collectivités locales depuis 2021, certains comptes qui étaient jusqu'alors éligibles ne le sont plus dans le cadre de l'automatisation. Ainsi, **les dépenses liées à l'aménagement des terrains de sport payées à compter du 1^{er} janvier 2021 n'ouvrent plus droit au versement du FCTVA.**

Sont concernées les dépenses de terrassement, drainage, assainissement des terrains, engazonnement, plantations, maçonneries, etc. Cette exclusion crée des difficultés supplémentaires pour les communes ayant investi et qui comptaient sur cette recette, ou souhaitant investir.

A l'unanimité, le Conseil communautaire souhaite faire part au Gouvernement des difficultés liées à l'exclusion de ces dépenses de l'assiette d'éligibilité du FCTVA et demande au moins un moratoire sur la non-éligibilité des terrains sportifs au FCTVA, en soutien à l'investissement des collectivités.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,

Sébastien COUDRY
Conseiller Communautaire Délégué



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

